



DROIT ET COMPORTEMENT SUITE A UNE SEPARATION

Par **LUCATY**, le **29/07/2013** à **18:44**

Bonjour!suite à une tres longue separation et sans nouvelle de sa maman apres etre partie brusquement une nuit avec lucas notre enfant qui avait 3a et 16a maintenant,je passe les details;je l ai cherche plusieurs fois mais sans vains,sinon j ai droit actuellement a un droit de visite mais suivant le chemin de sa mere,elle s obstine à ne prendre aucun contact pour me donner des renseignements concernant mon fils ma question est etant presque sur d avoir raison,y aurait t il pas un reglement concernant son manque de devoir relationnel parental etresponsable,qu elle se doit tenir pour ne plus nous separer moi et mon fils,et que je puisse faire mon devoir de pere car je lui manque.Merci

Par **pseudozut**, le **30/07/2013** à **15:42**

bonjour,

si vous avez un jugement de divorce qui vous accorde un droit de visite et d'hebergement, vous pouvez déposer une plainte pour non présentation d'enfant au commissariat

mais votre fils à 16 ans et peut décider de ne pas vous voir

renseignez vous auprès d'un avocat ou assistante sociale

Par **LUCATY**, le **30/07/2013** à **18:12**

Merçi de m avoir repondu, mais pour ma part j estime que l enfant suivant son rang social et selon sa famille aussi,on lui doit une vie le plus equilibree car c est maintenant que c est critique ses etudes et parait que c est pas trop ça ;;bref jespere que bonne justice pourra sez faire au plus vite on va se voir avc une mediation; c est mopn souci primordial qu il continue l ecole...